

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

Conformément à l'article 11 du règlement RCM-4-2005 avis est donné que le comité d'étude de démolition d'immeubles siégera le lundi 14 février 2022 pour disposer des demandes soumises en vue de la démolition des bâtiments suivants :

**170, avenue Allard  
260, avenue Ducharme**

Conformément à l'article 12 dudit règlement, « Toute personne qui veut s'opposer à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public ou de son affichage sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité », à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.dorval.qc.ca](mailto:greffe@ville.dorval.qc.ca) ou par courrier à l'attention du Service des affaires publiques et du greffe, Hôtel de Ville, 60, avenue Martin, Dorval, H9S 3R4 au plus tard le 14 février 2022, à 16h.

Conformément aux directives émises par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la COVID-19, et à moins d'avis contraire, la rencontre se tiendra à huis clos et un enregistrement audio de la rencontre sera disponible sur le site Internet de la Cité, dans la section des « comités du conseil », dès le 15 février 2022.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 26 janvier 2022.

Pour le comité sur la démolition  
Me Chantale Bilodeau  
Greffière